AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1809
FR0011271600-FS0841

9 novembre 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

FERMENTALG

(Euronext Paris)

Complément à D&I 223C1750 du 2 novembre 2023

Par courrier reçu le 8 novembre 2023, la société par actions simplifiée Moneta Asset Management[1] (36 rue Marbeuf, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a complété sa déclaration de franchissement de seuils en précisant détenir, au 27 octobre 2023, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, 1 600 000 bons de souscription d'actions nouvelles (« BSA-BLUE ») exerçables à tout moment jusqu'au 15 décembre 2023, donnant droit à 88 888 actions FERMENTALG au prix de 2,75 € par action.

[1] Moneta Asset Management est détenue au plus haut niveau par M. Romain Burnand. La société déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général de l'AMF.